

<https://enseignants.se-unsa.org/Temps-de-travail-eviter-les-debordements>



Temps de travail : éviter les débordements

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : lundi 5 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le temps de travail moyen des enseignants des écoles est de 44h48 par semaine¹. Le SE-Unsa porte des propositions agissant sur les différents temps de notre activité.

Un temps d'enseignement trop lourd

Le SE-Unsa propose un abaissement du temps d'enseignement de 24 heures à 23 heures. La France se situe au-dessus des autres pays de l'OCDE qui ont en moyenne une semaine scolaire à 22 heures. Sur l'année, les enseignants des écoles ont un temps d'enseignement de 864 heures pour 793 heures pour les autres pays de l'OCDE. A terme, le SE-Unsa revendique un temps d'enseignement de 18 heures, comme pour les enseignants du 2nd degré.

Des 108h qui débordent et des APC à reconnaître

Concernant les 108 heures, le SE-Unsa propose qu'elles soient entièrement dédiées à la concertation, aux relations avec les parents, aux conseils d'école, à la formation, à la liaison avec le collège et les projets personnalisés de scolarisation. Les 72 heures actuelles² sont insuffisantes pour réaliser ces missions. Pour le SE-Unsa, il ne doit pas y avoir de prise en charge d'élèves dans les 108 heures : toute activité avec les élèves au-delà des 23 heures, comme les APC, doit être organisée sur la base du volontariat et rémunérée en heures supplémentaires.

Journée de solidarité et pré-rentrée

Par ailleurs, ces journées, en dehors des 27h de service actuelles, pèsent aussi sur les semaines.

La journée de solidarité doit permettre de prendre en compte toutes les activités effectuées dans l'intérêt des élèves en dehors du temps scolaire (marchés de Noël, kermesses, chorales, spectacles, activités sportives ou culturelles, sorties en dehors du temps scolaire, écoles ouvertes, kermesses,...). L'ancienne deuxième journée de prérentrée, utilisée depuis 2015 par l'administration pour imposer deux demi-journées de réflexion sur des sujets qu'elle propose, doit, elle, être rendue aux enseignants pour l'organisation de leur travail personnel et en équipe.

Temps d'accueil

Les élèves doivent être accueillis 10 minutes avant le début des enseignements. Il y a donc également nécessité à reconnaître le temps d'accueil comme temps de travail.

Le SE-Unsa estime qu'il faut agir sur l'ensemble des composantes de la semaine d'un enseignant du 1er degré et ainsi ouvrir des perspectives concrètes sur l'évolution du temps de travail.

1- Résultat issu de l'enquête du SE-Unsa menée en janvier 2018 :

<https://enseignants.se-uns.org/Temps-de-travail-les-PE-font-leurs-heures-et-plus>

2- 72 heures actuelles : forfait de 48h de concertation, 18h d'animation pédagogique et 6h de conseil d'école.